

THÉMATIQUE
GLOBAL VIEWS

Didier BOROWSKI,
*Responsable de la recherche sur
les politiques macroéconomiques,
Amundi Institute*

*La nouvelle législation
permettrait aux
États-Unis d'atteindre
leur objectif de réduction
des gaz à effet de serre
de 50 % sur la période
2005-2030*

États-Unis : une vraie politique industrielle verte est en train de se mettre en place

L'**Inflation Reduction Act (IRA)** qui a été voté par le Congrès américain au mois d'août a surpris la plupart des observateurs. À quelques mois des élections de mi-mandat et en l'absence de majorité au Congrès, plus personne ne s'attendait à l'adoption d'une nouvelle législation. Les démocrates et républicains sont pourtant parvenus à un compromis. Nous revenons ici sur les mesures annoncées en faveur de la transition écologique qui constituent le cœur de la nouvelle législation. L'Europe gagnerait à se pencher sur les modalités de la nouvelle politique industrielle verte américaine.

L'**IRA** comprend notamment **369 mds de dépenses (sur 10 ans) en faveur de la décarbonisation et des énergies renouvelables et de la sécurité énergétique.** C'est plus de quatre fois le montant que l'**American Recovery and Reinvestment Act** de 2009 consacrait aux investissements dans les énergies renouvelables et les technologies vertes, ce qui en fait **la législation fédérale la plus importante de l'histoire des États-Unis en la matière.**

Ce texte vise à accélérer la transition vers les énergies renouvelables. En votant la prolongation jusqu'en 2031 de plusieurs crédits d'impôts, sur la production d'électricité décarbonée ou sur l'achat de véhicules électriques neufs, le texte vise à stimuler les investissements. **L'IRA marque ainsi un virage dans la politique industrielle américaine et dans la doctrine du parti démocrate.**

Les dispositions écologiques sont au cœur de la loi

Les dispositions comprennent à la fois des subventions, des crédits d'impôt, des mesures de justice environnementale et des investissements dans les infrastructures énergétiques essentielles.

L'ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). **Il s'agit clairement du premier plan global proposé par le gouvernement fédéral pour lutter contre le changement climatique.**

Au-delà de la production d'électricité décarbonée, les mesures contenues dans l'IRA visent également à réduire les émissions des GES par le biais de l'efficacité énergétique. Selon certaines études (Energy Innovation), **l'IRA réduira les GES de 820 à 1200 millions de tonnes métriques (MMT) d'équivalent CO₂ (CO₂e) – soit environ 40 % de réduction par rapport à 2005 – d'ici 2030.** Cela permettrait aux États-Unis d'atteindre leur objectif de réduction des GES de 50 % sur la période 2005-2030. **Les principales réductions du GHC seront réalisées dans le secteur de l'électricité**

Paradoxalement, en dépit du nom donné à cette loi (Inflation Reduction Act), **les mesures annoncées ne sont pas susceptibles de faire ralentir l'inflation à l'horizon de nos prévisions.** Et s'il y a un impact sur les prix, il sera faible et mettra plusieurs années à se matérialiser, avec moins de déficit budgétaire, une augmentation de l'offre de matières premières via un investissement dans la production et d'autres infrastructures critiques, ainsi qu'une réduction du prix des médicaments (nous nous intéressons ici qu'aux mesures qui concernent la transition énergétique). Une pression supplémentaire à la baisse est attendue sur les prix du pétrole et du gaz grâce à une diminution de la consommation de ces produits. Les experts de Princeton estiment que les prix du pétrole brut seraient réduits d'environ 5 % et les prix du gaz naturel américain d'environ 10 à 20 % à moyen terme (2030-2035).

grâce à des investissements massifs dans les énergies renouvelables et le réseau électrique.

En réduisant le coût des énergies propres et d'autres solutions climatiques, l'IRA permettra aux états, aux villes ou aux entreprises d'accroître plus facilement leurs ambitions climatiques.

Selon les experts de l'énergie et du climat de Princeton (projet REPEAT¹), l'IRA permettrait de réduire les dépenses énergétiques annuelles des États-Unis d'au moins 4 % en 2030, soit une économie de près de 50 mds \$ par an pour les ménages, les entreprises et l'industrie. En pratique, cela se traduirait par des centaines de dollars d'économies annuelles pour les ménages américains. Les crédits d'impôt, les remises et les investissements fédéraux prévus permettraient de diminuer le coût des véhicules électriques, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de financer les investissements de l'industrie. L'IRA pourrait ainsi stimuler la croissance de la capacité éolienne et solaire.

¹ <https://www.princeton.edu/news/2022/08/25/princeton-energy-and-climate-experts-weigh-impact-inflation-reduction-act>

THÉMATIQUE
GLOBAL VIEWS

L'IRA entraînerait près de 3 500 mds \$ d'investissements cumulés dans de nouvelles infrastructures américaines d'approvisionnement en énergie au cours de la prochaine décennie (2023-2032). Cela inclut plus de 20 mds \$ d'investissements annuels dans le transport et le stockage du CO₂ et la production d'énergie fossile avec capture du carbone d'ici 2030. L'investissement annuel dans la production d'hydrogène triplerait d'ici 2030 (à 3 mds \$ par an), pour atteindre plus de 50 mds \$ d'ici 2035. L'impact sur les investissements dans l'énergie éolienne et le solaire photovoltaïque, qui double presque pour atteindre 321 mds \$ en 2030.

La loi entraînera d'importants investissements supplémentaires de la part des ménages et des entreprises (achat de véhicules électriques, d'appareils, de systèmes de chauffage et de procédés industriels plus efficaces et plus électriques). Elle prévoit également des dizaines de milliards de dollars de subventions, de crédits d'impôt et de programmes de prêts pour développer le développement des énergies propres et de leur usage. **Tout cela stimulera des investissements supplémentaires et donc l'emploi. En outre cela devrait permettre de stimuler l'innovation et la maturation d'importantes technologies propres naissantes**, de construire les chaînes d'approvisionnement en énergie propre,

La stratégie américaine tranche avec l'approche des Européens qui privilégient une approche par la taxe carbone et le marché du carbone

Abandon de la taxe carbone : le prix du compromis entre républicains et démocrates

Le compromis entre républicains et démocrates n'a été rendu possible que par l'abandon de l'idée de taxe carbone, alors que cette dernière était jusqu'alors au cœur des dispositifs envisagés. Il faut dire que la taxe carbone se heurte à une opposition d'une grande partie des Américains. Ils ne sont que 28 % à être favorable à une taxe carbone, alors que plus de la moitié des Américains sont favorables aux subventions en faveur des technologies bas carbone ou aux programmes d'investissements dans les infrastructures vertes.

La stratégie américaine tranche avec l'approche des Européens qui privilégient une approche par la taxe carbone et le marché du carbone. D'une certaine façon on peut dire que le crédit d'impôt (outil financier principal du plan américain) a supplanté la taxe carbone.

En mettant la priorité au développement du secteur des technologies décarbonées, l'administration Biden met en place une véritable politique industrielle verte. Les mesures visent à transformer les conditions de l'offre, ce qui atteste d'une évolution dans la doctrine du parti démocrate. La plupart des experts estiment que les mesures prises

d'améliorer la santé publique et la justice environnementale.

Les nouvelles technologies bénéficieront de subventions qui devraient avoir un effet similaire à celui des crédits d'impôt à la production et à l'investissement qui ont permis de développer les industries de l'énergie éolienne et solaire et de faire baisser les coûts au cours de la dernière décennie (de 70 % à 90 % depuis 2009).

Enfin, l'IRA soutiendra le développement de la fabrication américaine (énergie solaire, éolienne, batteries et véhicules électriques) notamment). **L'IRA prévoit des subventions, des prêts et des incitations fiscales qui entraîneront des centaines de milliards de dollars d'investissements cumulés d'ici 2030.**

En définitive, l'ensemble des mesures prises pourraient créer jusqu'à 1,3 million de nouveaux emplois, en particulier dans les secteurs de la construction et des services, et ainsi entraîner une augmentation du PIB de 0,6 à 0,8 % d'ici 2030. Le montant annuel économisé en évitant les dommages climatiques pourrait s'élever entre 51 et 74 md \$ (ce qui porterait la valeur totale des économies dans une fourchette de 329 à 535 md \$, si l'on inclut toutes les autres mesures prises par cette législation).

ne seront pas suffisantes pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Mais elles permettront certainement aux États-Unis de retrouver un certain leadership dans ce domaine. Et le fait qu'un accord bi partisan ait été conclu au Congrès à quelques mois des élections de mi-mandat, augmente la probabilité que de nouvelles mesures soient adoptées dans les années qui viennent (quelle que soit la couleur de la prochaine administration).

C'est une très bonne nouvelle pour la planète mais cette approche devrait retenir l'attention d'autres pays, à commencer par l'Europe où des investissements de grande envergure devront aussi être réalisés. L'approche par le marché du carbone pourrait en effet être utilement complétée par des **mesures fiscales proactives à l'échelle européenne.** Les Européens devront vraisemblablement faire preuve, eux aussi, d'imagination pour parvenir à leurs fins. **La crise énergétique actuelle pourrait - et devrait - être le catalyseur d'une action commune et coordonnée en la matière. Il y va de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Europe.**

Achévé de rédiger le 4 octobre 2022

Amundi Research Center



Retrouvez l'ensemble de nos publications
sur le site :
research-center.amundi.com

Emerging Private Equity
Money Markets Find Monetary
Foreign Top-down Bottom-up
Exchange Corporate Equities
Sovereign Bonds High Forecasts
ESG Fixed Income Yield Real Estate
Quant Investment Asset
Strategies Allocation

INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est uniquement à titre informatif.

Il ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat, ni une recommandation d'un titre ou de tout autre produit ou service. Les titres, produits ou services mentionnés peuvent ne pas être enregistrés à la vente auprès de l'autorité compétente de votre juridiction et peuvent ne pas être réglementés ou supervisés par une autorité gouvernementale ou similaire de votre juridiction.

Les informations contenues dans ce document ne peuvent être utilisées que pour votre usage personnel, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant à des instruments ou produits financiers ou à des indices.

En outre, aucun élément de ce document n'est destiné à fournir des conseils fiscaux, juridiques ou en matière d'investissement.

Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management SAS et sont datées du 6 octobre 2022. La diversification ne saurait garantir un gain ou protéger contre une perte. Ce document est fourni « tel quel » et l'utilisateur de ces informations assume l'intégralité des risques liés à leur utilisation. Les données et analyses antérieures ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de toute analyse, estimation ou prédiction de performance future. Les opinions exprimées concernant les tendances du marché et économiques sont celles de l'auteur et pas nécessairement d'Amundi Asset Management SAS. Elles sont susceptibles d'évoluer à tout moment sur la base des conditions de marché et autres et aucune assurance ne peut être donnée que la performance des pays, marchés ou secteurs sera telle qu'anticipée. Ces points de vue ne doivent pas être utilisés comme un conseil d'investissement, comme une recommandation à l'égard d'un titre ou comme une indication de transaction pour un quelconque produit d'Amundi. Les investissements impliquent certains risques, y compris de marché, politiques, de liquidité et de change.

En outre, Amundi ne pourra en aucunement être tenu pour responsable d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, consécutif (y compris, sans s'y limiter, la perte de profits) ou de tout autre dommage résultant de son utilisation.

Date de première utilisation: 10 octobre 2022.

Amundi Asset Management, société par actions simplifiée – SAS au capital de 1143615555 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 – Siège social: 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Photo crédit: ©MDelporte - iStock/Getty Images Plus - Stephen Simpson

Directeur de la publication

BLANQUÉ Pascal, *Chairman d'Amundi Institute*

Rédacteur en chef

DEFEND Monica, *Directrice d'Amundi Institute*

Contributeurs Amundi Institute

AINOUZ Valentine, *CFA, Responsable adjointe de la Recherche Stratégie des Marchés Développés*

BERARDI Alessia, *Responsable des Marchés émergents, Recherche Stratégie Macroéconomique*

BERTONCINI Sergio, *Stratégiste Senior Taux*

BOROWSKI Didier, *Responsable Global Views*

CESARINI Federico, *Responsable FX Marchés Développés, Stratégiste Recherche Cross Asset*

DI SILVIO Silvia, *Macrostratégiste, Recherche Cross Asset*

Contributeurs Plateformes d'investissement

LEMONNIER Patrice, *Responsable Actions, Marchés émergents*

Avec la contribution d'Amundi Investment Insights Unit

BERTINO Claudia, *Responsable d'Amundi Investment Insights Unit*
CARULLA Pol, *Spécialiste Investment Insights & Client Division*

Conception et support

BERGER Pia, *Spécialiste communication*

PONCET Benoit, *Spécialiste communication*

Rédacteurs en chef adjoints

BOROWSKI Didier, *Responsable de la recherche sur les politiques macroéconomiques*

PANELLI Francesca, *Spécialiste Investment Insights & Client Division*

PERRIER Tristan, *Macroeconomiste et Spécialiste Investment Insights*

DROZDZIK Patryk, *Macrostratégiste Senior, Marchés émergents*

GEORGES Delphine, *Stratégiste Senior Taux*

HERVÉ Karine, *Macrostratégiste Senior, Marchés émergents*

HUANG Claire, *Macrostratégiste Senior, Marchés émergents*

PANELLI Francesca, *Spécialiste Investment Insights & Client Division*

PORTELLI Lorenzo, *Responsable de la Recherche Cross Asset*

USARDI Annalisa, *CFA, Macrostratégiste Senior, Recherche Cross Asset*

VARTANESYAN Sosi, *Analyste Souverains Senior*

STRIGO Sergei, *Responsable adjoint Gestion Obligataire Pays Emergents*

FIOROT Laura, *Responsable Investment Insights & Client Division*
DHINGRA Ujjwal, *Spécialiste Investment Insights & Client Division*